



**NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD**

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK**

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PROJET D'IMMOBILISATIONS REBOBINAGE DU GÉNÉRATEUR DE LA CNPL

AVIS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick à déposer une application auprès de la Commission pour une ordonnance approuvant rétroactivement le projet d'immobilisations de rebobinage du générateur de la centrale nucléaire de Point Lepreau, pour un coût d'immobilisations total de 67 millions de dollars, qui comprend généralement:

- a. le démontage du générateur;
- b. le retrait de l'enroulement en cuivre du noyau du générateur, composé de 144 barres de stator ;
- c. l'achat et l'installation de 144 nouvelles barres de stator, l'achat de 14 barres de stator de remplacement et l'achat de 12 nouvelles barres de stator à des fins d'essai ;
- d. le remontage du générateur.

La demande et les preuves à l'appui d'Énergie NB sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance EL-001-2026.

Les parties souhaitant intervenir dans cette instance doivent visiter le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca, cliquer sur la rubrique « Règles de procédure » et ensuite cliquer sur « Règles de procédure - instances des services publics ». Elles y trouveront un formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Ce formulaire, spécifiant l'instance EL-001-2026, doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard à **16h le jeudi 12 février 2026** à l'adresse general@cespnb.ca. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience par la plateforme de vidéoconférence Zoom, le **mardi 17 février 2026 à compter de 9h30** pour examiner les demandes de statut d'intervenant et déterminer l'horaire de dépôt et d'audience à suivre. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations au sujet de la procédure à suivre. Le lien pour joindre la conférence préalable à l'audience sera fourni à chaque partie ayant déposé un formulaire de demande de statut d'intervenant auprès de la Commission. La conférence préalable à l'audience sera ainsi diffusée en direct pour le grand public sur la chaîne YouTube de la Commission à l'adresse <http://www.youtube.com/@nbeubcespnb337>.

**Commission de l'énergie et des services publics du
Nouveau-Brunswick**

C.P 5001
Brunswick House
44 Chipman Hill, bureau 800
Saint John, N.-B. E2L 4Y9
Téléphone: (506) 658-2504
Sans frais: 1-866-766-2782
Fax: (506) 643-7300
Courriel: general@cespnb.ca
Site Web: www.cespnb.ca